

Questions orales

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais décevoir l'honorable députée d'Hamilton-Est puisque le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada, a participé conjointement à l'opération qui a permis de déceler ces infractions à la frontière. Je viens de parler à l'instant avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario qui m'a dit avoir apprécié la coopération du gouvernement fédéral dans cette opération qui a été lancée à la suite d'une information que nous avons transmise à l'Ontario. Voilà une tentative absolument injustifiable d'entacher la responsabilité d'un gouvernement qui a tout fait et qui fera tout pour protéger l'intérêt public.

LE TRANSPORT ILLICITE DE SUBSTANCES TOXIQUES — LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Environnement. Comme le ministre le sait très bien, M. Green, un environnementaliste de Montréal, un homme responsable, était membre de la délégation canadienne à une conférence en Suisse concernant l'environnement. M. Green a informé mon bureau, ce matin, qu'il a dit à quelqu'un du bureau du ministre, il y a un mois, qu'il se faisait un transport illicite de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Mais pourquoi le bureau du ministre, à ce moment-là, n'a-t-il pas informé le solliciteur général ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, et la loi canadienne?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je connais M. Daniel Green dont vient de faire mention l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, et je confirme que M. Green, participant récemment à une conférence internationale sur le transport des produits toxiques, en Suisse, a informé un adjoint à mon Cabinet des allégations selon lesquelles un trafic illicite général de matières toxiques s'effectuait entre la frontière américaine et canadienne. Dès son retour au pays, cet adjoint a informé les autorités concernées, y compris le gouvernement de l'Ontario, ce qui a déclenché l'opération de surveillance spéciale de la frontière américaine, le mois dernier, et conduit à des plaintes portées contre des individus qui ont été l'objet de saisies à la frontière. Il n'y a jamais eu, monsieur le Président, aucune allégation précise concernant le transport illicite d'essence trafiquée. Jamais!

[Traduction]

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES ILLÉGALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement affirme avoir été informé de cette affaire hier seulement alors qu'un membre de son cabinet en a eu vent il y a un mois. Le solliciteur général a dit hier que la GRC ne commencerait sans doute pas son enquête avant aujourd'hui.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre d'État aux Transports. M. Green assistait avec elle à une conférence en Suisse du 20 au 22 mars. Il a déclaré à mon personnel que, pendant cette période, il l'a informée directement qu'il se pratiquait un commerce illégal de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis. Est-ce vrai? La ministre en a-t-elle été informée à ce moment-là? Si oui, pourquoi n'a-t-elle rien fait avant que la presse ne mette l'affaire au jour hier?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voici les faits. Des fonctionnaires ont eu vent en Suisse de la possibilité d'un grand trafic de déchets toxiques entre le Canada et les États-Unis. Nous avons immédiatement réagi à cette information en déclenchant une campagne d'inspection aux frontières. C'était la chose à faire. Il n'était pas question alors d'un trafic de carburants contaminés.

L'ENQUÊTE DE LA GRC — LE RETARD À PRENDRE DES MESURES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre a décidé de répondre à toutes les questions à ce sujet, c'est à lui que j'adresserai ma question supplémentaire. M. Green, qui est reconnu comme un homme responsable, affirme avoir informé la ministre qu'il se pratiquait un commerce illégal de substances toxiques entre le Canada et les États-Unis et, en outre, que le *Globe and Mail* menait à ce sujet une série d'enquêtes dont il allait bientôt publier les résultats. Le ministre peut-il nous dire pourquoi la GRC n'a pas communiqué avec le journaliste du *Globe and Mail*? Pourquoi le gouvernement, dans l'ensemble, n'a-t-il pas pris des mesures plus énergiques avant que les journaux ne révèlent l'affaire au jour hier?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsqu'un gouvernement reçoit des renseignements de ce genre, sa réaction saine et normale n'est pas de communiquer avec un journal.

Des voix: Bravo!